

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 19H
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX – 01370

L'an deux mille vingt-cinq à 19 h 00 le douze du mois de décembre, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 05 décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 0

Membres présents : 8

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON – Thierry DUFOUR – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Alain VARVAT

Membres excusés 4 : Sùnniva BOURSIER, Christophe KLINGER, Denis VOGRIG, Cécile CHOSSAT

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2025
2. Régularisation des charges locatives 2024-2025 pour les communes
3. Subvention classe transplantée Val-Revermont
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Décision modificative n°3 du budget : reprise des attributions de compensations voirie 2023-2024
6. Décisions du Maire
7. Compte-rendu du travail des syndicats et des commissions
8. Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIB 2512 1236 Régularisation des charges locatives 2024-2025 pour les communs

Madame le Maire expose que lors de la mise en location des deux appartements, les charges locatives de chaque logement avaient été définies comme suit : 52 € pour le T4 et 48 € pour le T3. Ces charges ont été mises en recouvrement à compter du mois d'août 2024. Pour cette première année de fonctionnement, les charges ne tiennent pas compte de la maintenance de la pompe à chaleur et de la ventilation, en effet la maintenance de ces appareils ne débute que l'année suivante de leurs installations.

Il est nécessaire de procéder tous les ans à leurs régularisations.

Pour le T4 les charges du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 (12 mois) ont été de 360.49 €. Le locataire a versé des provisions pour la somme de 624 € (52 €/mois). Il convient donc de lui rembourser la somme de 263.51 €.

Pour le T3 les charges du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 (12 mois) ont été de 319.49 €. Le locataire a versé des provisions pour la somme de 576 € (48 €/mois). Il convient donc de lui rembourser la somme de 256.51 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VALIDE le remboursement de 263.51€ pour le locataire du T4 et 256.51€ pour le locataire du T3

ACTE le maintien des montants des provisions pour charges locatives sur 2025 – 2026.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les opérations comptables.

DELIB 2512 1237 Subvention classe transplantée de Val-Revermont

Madame le Maire expose la demande de subvention pour une classe découverte à Plévenon-cap-Fréhel émanant de l'école primaire de Val-Revermont. Les CM1 et CM2 partiront du 15 au 21 mars 2026 dans un centre géré par les PEP. Le coût est de 316 € par enfant auquel s'ajoute de transport (120 € par enfant), soit un total de 436 € par enfants. Le sou des écoles (classe +sortie + vente de galettes) versera 95 €/enfant, participation pep de 9 €/enfants, il est demandé aux communes une participation de 100 € par enfants. La charge restante aux parents sera de 232 €.

5 élèves sont domiciliés sur notre commune.

L'école de Val-Revermont sollicite donc notre participation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
APPROUVE le versement de la subvention de 100.00€ par enfant, soit 500.00€
AUTORISE Madame le Maire à passer les écritures comptables correspondantes

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024

Sébastien Chorrier-Collet expose le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

DELIB 2512 1238 Décision modificative n°4 du budget : reprise des attributions de compensations voirie 2023-2024

Madame le Maire explique que les attributions de compensations voirie versée par Grand Bourg agglomération ont été comptabilisés sur un compte (1356) permettant l'amortissement. Or depuis 2025, ces attributions sont comptabilisées au compte 13256. Il convient donc de faire une reprise comptable.

En 2023 les attributions de compensations encaissées au compte 13156 s'élevaient à 124 446.72 € (incluant le reversement des travaux de la Rue du Mont Myon).

En 2024 les attributions de compensations encaissées au compte 13156 s'élevaient à 73 181.72 €
Soit au total : 197 628.44 €.

Les opérations suivantes doivent donc être passées sur le budget 2025, mais les écritures n'avaient pas été prévues lors de l'établissement du budget :

Section investissement

Dépenses : compte 13156 chapitre 13 : + 197 628.44 €

Recettes : compte 13256 chapitre 13 : + 197 628.44 €

Ce qui permettra d'émettre un mandat au compte 13156 et un titre au compte 13256 pour la somme de 197 628.44 €.

Les comptes 13156 et 13256 étant inexistant au chapitre 041(opération d'ordre)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
VALIDE cette décision modificative du budget 2025 comme suit :

Section investissement

Dépenses : compte 13156 chapitre 13 : + 197 628.44 €

Recettes : compte 13256 chapitre 13 : + 197 628.44 €

AUTORISE Mme le Maire à passer les écritures comptables nécessaires

Décisions du Maire

2 Devis avec l'entreprise SEM de Coligny pour :

- Fourniture et pose de film des panneaux « Sentier Mémoire de Pierre » pour un montant de 106.75€ TTC
- Fourniture d'un panneau de l'aire de jeux de Roissiat « Station Petits Pas » d'un montant de 361.37 € TTC

Devis Sébastien DOMECE de Roissiat pour les mains-courantes extérieures de l'église d'un montant de 350 € TTC.

Compte-rendu des commissions et syndicats :

Commission finances :

Une réunion avec tout le conseil aura lieu le 27 janvier pour la préparation du budget 2026.

Aire de jeux intergénérationnelle Roissiat :

Inauguration le 29 novembre avec une quarantaine de personnes présentes. Un grand merci aux bénévoles et à l'association du Verger du clos pour leur aide à la plantation des arbres et arbustes.

Commission Voirie :

- Point sur les réparations à la Courbatière : Réunion ce 12 décembre avec le Sce Assainissement de GBA et l'entreprise CCTP Claude Chambard de Bourg pour intervenir d'urgence à la place d'EGTP non disponible. Dépose ou comblement de l'ancien réseau au niveau de la totalité de l'écluse avec terrassement et finition en enrobés froids du 22 au 24 décembre sous route barrée. En début d'année, voir avec le Département pour reprendre la totalité du revêtement faïencé.

Commission cimetière :

- Le 1^{er} PV d'abandon de la concession perpétuelle a eu lieu le 9 décembre en présence de la gendarmerie. Un second constat aura lieu en 2026 pour une fin de procédure en 2027.

Commission Urbanisme :

- PLU – procédure Carrière : une nouvelle réunion aura lieu le 15 décembre en présence de tous les services.

Commission bâtiment :

- La signature pour la vente du bâtiment des alambics prévue initialement le 6 janvier est repoussée au vendredi 23 janvier du fait de changement de Préfet.
- La réfection des boiseries du narthex de l'église a été réalisé par Dominique cette semaine ainsi que les poteaux de la Station Petits Pas.
- Prévision date pour réaménagement de la mezzanine du local communal en vue du rangement des décorations de Noël mi-janvier. La pompe des pompiers de 1891 pourrait être ramenée à la capette en exposition, la croix devant l'église pourrait être réinstallée maintenant que le sapin est coupé.

Commission Culture et Communication :

- Le bulletin municipal est en cours de fabrication : prévoir distribution entre Noël et le jour de l'an, il faut attendre le mot de Natura 2000 + le calendrier des manifestations + l'information sur le tri sélectif.

Commission Bibliothèque :

- 10 décembre : 3^{ème} et avant-dernière réunion de mise en place du site Internet pour un lancement pour les vœux de municipalité le 3 janvier.
- Samedi 20 décembre à 10h30 : contes pour les petits 3-7 ans.

CCCAS :

- Livraison des colis le 16 décembre pour les aînés de plus de 85 ans

Vie scolaire :

- Compte-rendu du conseil d'école de Val-Revermont
- Demande de la commune de Villemotier pour un rattachement à leur école. Le Conseil Municipal rappelle l'engagement pris historiquement avec la commune de Val Revermont pour la scolarisation des élèves de la commune, il n'est pas souhaité ni envisagé de remettre en cause ce rattachement.

Informations et questions diverses

- INSEE : Le recensement en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 est de 522 habitants pour 513 en 2025 (+9) avec une population comptée à part identique de 14, cela fait une population totale de 536 (au lieu de 527).
- Dans le cadre du chantier global de fermeture progressive du réseau historique en cuivre servant à la téléphonie et à l'internet ADSL, Orange et le SIEA nous ont récemment informé qu'une partie des communes du territoire était concernée par le lot 5 dont la date de fermeture technique interviendrait courant 2029. A cette date, l'ensemble des services sur réseau cuivre sera arrêté et ses utilisateurs devront avoir migré sur une autre technologie disponible. Il s'agit de : Corveissiat, Salavre, Domsure, Drom, Courmangoux.
- Retard sur le passage en LED de l'éclairage public : L'entreprise en charge du projet a accumulé un certain retard et devait initialement intervenir avant la fin de cette année. Afin de ne pas alourdir davantage leur charge de travail, nous avons choisi de ne pas leur imposer les remplacements ponctuels des lampes défectueuses.
- RTE nous informe de travaux d'entretien de la végétation aux abords de la ligne HTB Bénny-Montrevel-Treffort par l'entreprise GME JERIFO BOVET BALUFIN de Vieu d'Izenave.

- Réunion avec le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes dans le cadre de Natura 2000 : Etude à voir pour un projet de débroussaillage au bas du Mont Myon pour pâturage moutons et chèvres.
- Préparation des vœux du 3 janvier.

Fin de réunion à 20h45.

Prochaine réunion le 30 janvier 2026 dans la salle commune de la mairie, puis le 27 février avec le vote du budget.

Rappel des délibérations prises le 12 décembre 2025 :

DELIB 2512 1236 Régularisation des charges locatives 2024-2025 pour les communes

DELIB 2512 1237 Subvention classe transplantée de Val-Revermont

DELIB 2512 1238 Décision modificative n°3 du budget : reprise des attributions de compensations voirie 2023-2024

Madame le Maire, MORNAY Mireille		Le secrétaire, Sébastien CHORRIER-COLLET	
-------------------------------------	--	---	--